

Décret n° 99 - 224 du 31 octobre 1999
portant nominations à la direction générale de la marine marchande

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99-94 du 2 juin 1966 portant attributions et organisation de la direction générale de la marine marchande ;
Vu le décret n° 99-96 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation du ministère des transports, de l'aviation civile, chargé de la marine marchande ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction générale de la marine marchande :

- **M. Jean-Félix MOUTHOU** TCHIKAYA : directeur de l'administration, des finances et des gens de mer.
- **M. Jean Claude BOUKONO** : directeur de la navigation maritime.
- **M. Gabriel SOINGUISSA** : directeur des transports maritimes.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au journal officiel

Fait à Brazzaville, le **31 octobre 1999**

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des transports, de l'aviation civile,
chargé de la marine marchande,

Isidore MVOUBA.-